

**L'apport du juriste libanais à la publication internationale**  
**Les rapports publication-censure**

**Marie-Claude Najm, Professeur à la FDSP**  
**Journées de la Recherche- USJ, le 3 février 2011**

**PLAN de l'intervention**

En déterminant **l'apport du chercheur libanais à la publication juridique internationale**, on peut identifier les projets de recherche qui ont un haut potentiel de publication, et donc favoriser les chances de nos chercheurs de se faire publier

Points forts multiples des juristes de l'USJ :

1- La maîtrise des langues, qui permet d'accéder à un éventail assez large de sources de droit, et donc de systèmes juridiques

2- Une « conception globale » des problèmes juridiques, qui permet au juriste libanais, parce qu'il n'est pas sur-spécialisé, de les appréhender avec une hauteur de vue, dans une perspective pluridisciplinaire et donc d'éviter une vision cloisonnée de ces problèmes

3- Le droit comparé : droit libanais, droit français, droit musulman, droit européen, droit de la common law, etc...

4- Un apport novateur dans certains domaines qui sont non seulement prioritaires pour le Liban mais qui intéressent les milieux juridiques internationaux : problèmes juridiques résultant du multicommunautarisme qui affecte de grands pans de notre système juridique (système politique et constitutionnel, statut personnel...). Dans le contexte international actuel, où les Etats font face au défi d'organiser des sociétés pluriculturelles, l'expérience du système juridique libanais, dans ses réussites comme dans ses nombreux échecs, est riche d'enseignement. Exemples.

Ces questions touchent à la religion, à l'idéologie, à l'identité... Elles sont, de ce fait, extrêmement sensibles, et il arrive parfois que les responsables des publications essaient d'infléchir le contenu des recherches effectuées.

D'où la 2<sup>e</sup> partie de mon intervention sur les **rapports publication-censure** :

Relater l'expérience de la publication d'un article sur « le sort des répudiations musulmanes dans l'ordre juridique français » dans une revue internationale interdisciplinaire de droit et d'anthropologie

- Exemples de passages que la responsable de la publication a demandé de supprimer, pour éviter « tout jugement de valeur » ou encore une tendance « trop évolutionniste et progressiste »

- Risques, pour la recherche juridique, de ce type de censure indirecte.